UNITED NATIONS NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.337.2018.TREATIES-IV.4 (Notification dépositaire)

PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES
NEW YORK, 16 DÉCEMBRE 1966

FRANCE : NOTIFICATION EN VERTU DU PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 4

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 20 juillet 2018.

(Original : français)

SG/Secpol
W2018-1455570

New York, le 20 juillet 2018

Monsieur le Secrétaire général,

Par lettre datée du 23 novembre 2015, qui vous priait de bien vouloir considérer ce courrier comme une information au sens de l'article 4 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, vous avez été informé de la promulgation de l'état d'urgence en France par le décret n° 2015-1475 du 14 novembre 2015 [1].

Une information similaire vous a été adressée à la suite des prorogations successives effectuées par les lois n° 1501 du 20 novembre 2015, n° 2016-162 du 19 février 2016, n° 2016-629 du 20 mai 2016, n° 2016-987 du 21 juillet 2016, n° 2016-1767 du 19 décembre 2016, n° 2017-1154 du 11 juillet 2017.

J'ai l'honneur de vous confirmer que l'état d'urgence a pris fin le 1er novembre 2017, à l'issue du délai fixé par la loi n° 2017-1154 du 11juillet 2017.

Je vous prie, Monsieur le Secrétaire général, d'agréer l'assurance de ma haute considération.

(Signé) François Delattre

***

Le 20 juillet 2018

[1] Voir notification dépositaire C.N.703.2015.TREATIES-IV.4 du 31 décembre 2015 (Notification en vertu du paragraphe 3 de l'article 4 : France).